

Le Comité fédéral de l'allaitement maternel (CFAM), dans sa mission d'expertise en matière d'allaitement maternel, a pensé qu'il était important de rédiger un document pour tous les décideurs politiques du pays afin d'appuyer le rôle fondamental que joue l'allaitement maternel en matière de santé publique et d'affaires sociales.

Le CFAM a été créé en 1999 et depuis lors rend des avis indépendants aux autorités, suscite des initiatives et encourage la réalisation d'actions en faveur de l'allaitement maternel.¹

Pourquoi l'allaitement maternel ?

Car l'OMS nous rappelle que l'allaitement maternel est le meilleur moyen de nourrir un enfant et par là contribue à sa santé optimale ainsi qu'à celle de sa mère. Ceci explique l'importance, en terme de santé publique, de protéger et de promouvoir l'allaitement. L'allaitement maternel fait donc partie des politiques de santé à mettre en œuvre par toutes les autorités compétentes.

L'allaitement maternel diminue les dépenses en soins de santé pour la collectivité et les familles et leur évite les dépenses importantes liées à l'alimentation industrielle.

Il a un impact significatif et positif sur la préservation de l'environnement.

Prendre la décision d'allaiter est une affaire personnelle mais cela implique aussi une responsabilité collective. Les femmes qui choisissent d'allaiter doivent se sentir soutenues à tous les niveaux.

Notre société peut réduire les inégalités entre les femmes et les hommes en renforçant la législation sociale autour de la maternité.

Les pressions commerciales et socioculturelles peuvent être diminuées par l'amélioration de la réglementation existante.

Il est important que chacun apporte sa contribution pour créer un environnement favorable à l'allaitement. Toutes les familles doivent être soutenues dans leur choix, quel qu'il soit.

Le Comité Fédéral de l'Allaitement Maternel (CFAM) propose les **mesures** suivantes :

1. Améliorer la formation initiale et continue de tous les professionnels de la santé dans le domaine de l'allaitement maternel, afin que les familles reçoivent des conseils efficaces fondés sur des études scientifiques. Il est également important de renforcer la formation des personnes qui visitent les mères et les enfants à domicile, ainsi que celles qui travaillent dans les milieux d'accueil telles que les puéricultrices et les accueillantes, afin de mieux accompagner les mères et les bébés allaités.
2. Adopter une législation du travail qui permet aux parents de bénéficier d'un congé parental allongé et adéquat, en s'alignant sur les normes d'autres pays européens.
3. Maintenir " l'Initiative Hôpital Ami des Bébés" (IHAB) pour offrir un accompagnement optimal aux jeunes mères dans tous les services de maternité.
4. Informer, dès l'enfance, tous les élèves, parents de demain, de l'importance d'une alimentation saine et plus particulièrement de l'importance de l'allaitement maternel.

¹ <https://www.health.belgium.be/fr/CFAM>

5. Interdire les cadeaux et le sponsoring des activités des professionnels de la santé par les entreprises, afin d'éviter les conflits d'intérêts.
6. Protéger le public contre les pratiques commerciales de certaines firmes qui vendent des aliments pour nourrissons et jeunes enfants, et à ce titre réglementer drastiquement la publicité qui y est relative, en s'inspirant du "Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (1981)" et de toutes ses résolutions. Ce qui permettra de fournir aux familles une information objective et indépendante sur l'alimentation infantile, sans aucune influence de l'industrie.
7. Mettre en place une collecte de données pertinentes sur les taux d'initiation, d'exclusivité et de durée de l'allaitement maternel en utilisant des indicateurs, des définitions et des méthodes uniformisées dans toutes les régions du pays. Une évaluation des mesures prises sera dès lors possible.

Liens utiles pour en savoir plus

Avantages pour la mère allaitante et pour l'enfant allaité

Joan Younger Meek, Lawrence Noble; Technical Report: Breastfeeding and the Use of Human Milk. Pediatrics July 2022; 150 (1): e2022057989. 10.1542/peds.2022-057989
<https://publications.aap.org/pediatrics/article/150/1/e2022057989/188348/Technical-Report-Breastfeeding-and-the-Use-of?autologincheck=redirected>

Avantages de l'allaitement pour l'économie

Victora CG, Bahl R, Barros AJD, Franca GVA, Horton S, Krasevec J, Murch S, Sankar MJ, Walker N, Rollins NC, for The Lancet Breastfeeding Series Group. Breastfeeding in the 21st Century: epidemiology, mechanisms and lifelong effect. (Breastfeeding Series 1). Lancet 2016; 387: 475-90.
<https://www.thelancet.com/series/breastfeeding>

L'Initiative Hôpital Ami des Bébé (IHAB)

En Belgique :

<https://www.health.belgium.be/fr/initiative-hopital-ami-des-bebes#initiative>

Présentation approfondie sur le site de l'OMS :

<https://www.who.int/teams/nutrition-and-food-safety/food-and-nutrition-actions-in-health-systems/ten-steps-to-successful-breastfeeding>

Le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (OMS)

Présentation du Code par l'IHAB France

<https://www.i-hab.fr/le-programme-ihab/le-code-oms/>

International code of marketing of breast-milk substitutes (WHO)

<https://apps.who.int/iris/handle/10665/40382>

En Belgique, le Code a été partiellement transposé dans la législation : Arrêté Royal du 18 FEVRIER 1991 relatif aux denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière (Moniteur 30.8.1991), AR 27 septembre 1993 (Moniteur 5.I.1994). Voir la pièce jointe pour plus de détails.

Les pratiques commerciales et l'allaitement

How the marketing of formula milk influences our decisions on infant feeding, 22 February 2022, Report, WHO

<https://www.who.int/publications/i/item/9789240044609>

The 2023 Lancet Series on Breastfeeding, Marketing of commercial milk formula: a system to capture parents, communities, science, and policy, Volume 401, ISSUE 10375, P486-502, February 11, 2023

[https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(22\)01931-6/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(22)01931-6/fulltext)

Le texte en entier :

<https://www.thelancet.com/series/Breastfeeding-2023>

Conflits d'intérêt

United Nations Children's Fund (UNICEF), Protecting Infant and Young Child Nutrition from Industry Interference and Conflicts of Interest, 2023

<https://www.globalbreastfeedingcollective.org/media/2126/file>

Sponsoring d'activités de professionnels de la santé

Pereira-Kotze C, Jeffery B, Badham J, et al. Conflicts of interest are harming maternal and child health: time for scientific journals to end relationships with manufacturers of breast-milk substitutes. BMJ Global Health 2022;7:e008002.doi:10.1136/bmjgh-2021-008002

<https://gh.bmj.com/content/bmjgh/7/2/e008002.full.pdf>

Environnement et allaitement

Research on breastfeeding and climate change

<https://www.unicef.org.uk/babyfriendly/news-and-research/baby-friendly-research/research-supporting-breastfeeding/research-on-breastfeeding-and-climate-change/>

Pour le Comité fédéral de l'allaitement maternel

Els Flies, Geneviève Heintz, Liliane Schaner